



Conseil économique et social

Distr. générale
XXXX

Original: anglais



Food and Agriculture Organization of the United Nations

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Point 4c de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant la Commission européenne des forêts

Création du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces
envahissantes des forêts

Trente-neuvième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Création du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts

Note du Secrétariat

Résumé

Les déplacements et l'implantation d'espèces envahissantes des forêts, qui sont par ailleurs amplifiés par le changement climatique, constituent une menace croissante dans les forêts d'Europe et d'Asie centrale. Or, le manque d'informations constitue souvent un obstacle à la lutte contre les espèces envahissantes des forêts dans la région. Afin de s'attaquer à ce problème, le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) a entrepris en 2016 de créer une plateforme adaptée sur «les espèces envahissantes des forêts en Europe et Asie centrale».

Le présent document fournit des informations de base sur les objectifs et le contexte de création de la plateforme, ainsi que sur les activités en cours et à venir.

I. Introduction

1. Un atelier régional pour les pays d'Europe et d'Asie centrale a été organisé en juin 2015 en Hongrie, afin de promouvoir la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur forestier et d'aborder des questions relatives à la santé des forêts dans la région. Les participants ont confirmé que les déplacements et l'implantation d'espèces forestières envahissantes, qui sont par ailleurs amplifiés par le changement climatique, faisaient peser une menace croissante sur les forêts d'Europe et d'Asie centrale.
2. Les participants à l'atelier ont jugé qu'il fallait créer un réseau ou une «plateforme», qui permettrait aux scientifiques, aux gestionnaires et aux responsables politiques de partager leurs informations et leur expérience et de coordonner les programmes et les activités en rapport avec les espèces forestières envahissantes dans la région, mais également en dehors de la région. La FAO aide les réseaux sur les espèces forestières envahissantes dans les régions Asie et Pacifique, Afrique et Proche-Orient à mettre en place des échanges d'informations et des groupes de travail dans ce domaine. Ces réseaux visent à sensibiliser, à créer des bases de données, à faciliter les échanges d'informations et à renforcer les capacités institutionnelles dans les régions respectives.
3. En vue de la création d'une plateforme adéquate, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a organisé une réunion sur le thème des «espèces forestières envahissantes en Europe et Asie centrale», qui s'est tenue à Minsk (Biélorus), les 6 et 7 septembre 2016. Des représentants (et des intervenants invités) de vingt-trois pays d'Europe et d'Asie centrale se sont rassemblés pour s'attaquer au problème des espèces envahissantes des forêts, qui leur est commun. L'objectif principal de cette réunion était de mettre en place un réseau fonctionnel, afin d'encourager la gestion intégrée et dynamique des espèces envahissantes des forêts dans la région et de fournir une base de données permettant d'éclairer les prises de décisions.

II. Création et mandat du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts

4. Les participants à la réunion de Minsk sont convenus de créer le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts¹. Les pays ayant déclaré souhaiter devenir membres sont: l'Albanie, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Croatie, la Géorgie, le Kirghizistan, la Lettonie, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République de Moldova, la Serbie, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan et l'Ukraine. La participation au réseau est volontaire et celui-ci est ouvert à tous les pays de la région Europe et Asie centrale – région couverte par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU).
5. La mission du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts est de favoriser les échanges et de partager des connaissances et des informations dans le domaine. Le Réseau vise à faciliter le partage de connaissances théoriques et pratiques, à coordonner les activités sur les espèces forestières envahissantes, à sensibiliser à l'éradication, au contrôle et à la gestion des espèces forestières envahissantes, à encourager la publication et le partage des résultats de recherches, de la détection précoce et des stratégies de suivi, notamment en ce qui concerne la taxonomie, et à fournir un moyen de communication à tous les niveaux, aussi bien au sein des États membres qu'entre ces derniers. L'importance de s'appuyer sur les outils et les structures existants a été souligné.

¹ Dans ce contexte, le terme *forêts* désigne les terres forestières, les autres terres boisées et les arbres hors forêt, conformément à la définition de la FAO.

6. Le Réseau collaborera avec les organisations régionales et internationales existantes, comme le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) de la FAO ou l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). Il renforcera les capacités de gestion des ravageurs des forêts et fournira aux décideurs des données de référence, afin que ceux-ci prennent leurs décisions en connaissance de cause; il promouvra l'application de la réglementation phytosanitaire et fournira des conseils en matière de politiques sur les déplacements des espèces forestières envahissantes.

7. Le Réseau est constitué de points focaux nationaux de tous les États qui sont actuellement membres et de tous ceux qui feront part de leur intérêt à y participer à l'avenir. Les points focaux sont responsables du déroulement et de la coordination des activités au niveau national des pays respectifs qu'ils représentent. Un Secrétaire/Coordonnateur et un Comité exécutif sélectionnés par les points focaux nationaux coordonneront et administreront le Réseau au niveau international, en coopération avec la FAO. Le Réseau pourra également encourager les professionnels qui souhaitent participer au Réseau en tant que représentant de leur pays et aider le Réseau à atteindre ses objectifs.

8. Il a été convenu par les participants à la réunion de Minsk que M. Ferenc Lakatos, de l'Institut de Sylviculture et de protection des forêts de l'Université de Sopron, assurera la fonction de Secrétaire par intérim et aidera à préparer le mandat et à créer la structure définitive du Réseau. Le premier Secrétaire titulaire et le Comité exécutif du Réseau seront sélectionnés par les membres, lors de la prochaine réunion du Réseau, prévue à l'automne 2017. Les points focaux et le Comité exécutif, sous la direction du Secrétaire, décideront du rôle et de la fonction du Comité et définiront le fonctionnement du roulement des sièges au Comité exécutif. Il a été convenu que toutes les autres questions relatives au fonctionnement du réseau seraient examinées ultérieurement. Le Comité exécutif sera composé de cinq ou six points focaux nationaux et d'un représentant de la FAO. Le Comité exécutif décidera du fonctionnement du Réseau. Selon les besoins, des sous-groupes seront formés pour assurer des fonctions spécifiques en lien avec les objectifs du Réseau pour certaines sous-régions ou avec la santé des forêts.

9. Les pays seront représentés par un point focal de leur gouvernement et par un professionnel (travaillant dans une institution nationale de recherche sur les forêts), qui sera suppléant. Les États membres peuvent être représentés par les institutions de recherche et/ou de foresterie de leur choix. L'institution désignée choisira la personne qui agira en tant que point focal du Réseau pour le pays. D'autres experts parmi les membres du Réseau pourront être choisis par le Secrétariat et le Comité exécutif et seront invités à participer au Réseau et à ses réunions, selon qu'il conviendra.

10. Le mandat de la FAO consiste à faciliter la création et l'organisation du Réseau en réalisant les activités suivantes: 1) Coordination des activités en coopération avec le Secrétaire, le Comité exécutif et les points focaux; 2) Fourniture d'assistance technique dans le cadre du mandat de la FAO et en fonction des ressources disponibles; 3) Coordination et coopération avec l'OEPP et les autres organisations qui travaillent sur les espèces forestières envahissantes; 4) Co-organisation des réunions du Réseau en coopération avec les institutions membres; 5) Aide à la création d'un site internet qui permette de partager des informations; 6) Fourniture de l'assistance technique nécessaire aux États membres.

11. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de la FAO, en collaboration avec l'Université de Sopron, facilite actuellement la création du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts. Un protocole d'accord a été signé avec le *Cooperative Research Centre Nonprofit Ltd.* de l'Université de Sopron, afin d'appuyer les arrangements qui concernent l'administration et le statut des membres du Réseau. La FAO donne des indications aux cosignataires du protocole d'accord, afin de créer un site internet pour le Réseau et d'en élaborer le contenu technique, ainsi que de rédiger un dépliant (qui porte notamment sur le contexte, la mission, les objectifs et les membres) et un bulletin d'information périodique sur le Réseau.

12. Lors de la réunion conjointe du Panel sur les organismes de quarantaine forestiers et du Panel sur les mesures phytosanitaires de l'OEPP, qui s'est tenue à Paris le 22 mars 2017, le Réseau a été présenté par son Secrétaire par intérim, qui a donné un bref aperçu des missions et objectifs et des activités prévues et a souligné qu'une coopération avec les organisations existantes était nécessaire.

13. La première réunion ordinaire du Réseau est en principe prévue du 17 au 19 octobre 2017, à Budapest (Hongrie).

III. Points à examiner

14. La Commission souhaitera peut-être:

- encourager les pays à participer à la plateforme du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et contribuer aux activités du réseau, afin de renforcer la collaboration régionale sur les travaux concernant les espèces envahissantes des forêts dans la région.

15. Le Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO:

- de continuer à appuyer la création du Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et la mise en œuvre de ses activités;
- d'entreprendre des travaux transversaux et interdépartementaux, notamment dans le cadre des principaux axes de travail et/ou des initiatives régionales du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale pertinents définis dans le cadre stratégique de la FAO;
- d'appuyer les mesures transversales relatives à la protection des végétaux, afin de contribuer à la conservation de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles;
- d'appuyer les efforts des pays visant à planifier et mettre en œuvre des activités dans le cadre de la plateforme, notamment au moyen de la formation et du renforcement des capacités.